



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'extrême gravité de la situation sanitaire dans les établissements scolaires

Question écrite n° 37864

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'extrême gravité de la situation sanitaire dans les établissements scolaires et l'urgence à prendre des mesures fortes. Une fois de plus, des délibérations publiques s'engagent dans les médias et entre scientifiques sur une question fondamentale liée à l'épidémie de covid sans que les parlementaires soient associés ou consultés par le Gouvernement. La question que tous les citoyens se posent aujourd'hui touche à la fermeture ou non des établissements scolaires. Les chiffres sont, en effet, alarmants et cette question est légitime au regard d'un taux d'incidence qui ne cesse d'augmenter chez les enfants. M. le député partage avec le Gouvernement l'absolue nécessité de garder les écoles ouvertes, non pas pour satisfaire aux besoins du MEDEF et transformer les établissements scolaires en garderie, mais parce que les enfants en ont besoin. Les travaux de la commission d'enquête menés par sa collègue Marie-George Buffet ont démontré combien cela était nécessaire tant les effets du confinement ont été délétères sur les apprentissages des enfants, en particulier pour ceux issus des milieux populaires. Pour autant, maintenir les écoles ouvertes ne pouvait se faire sans conditions si on voulait, dans le même temps, lutter efficacement contre la propagation du virus. Le groupe de la Gauche démocrate et républicaine a, à cet égard, déposé une proposition de résolution en novembre 2020, dans laquelle il a formulé des propositions concrètes pour garantir des conditions sanitaires propices au bon apprentissage des enfants tout en permettant de conserver les établissements ouverts sur le long terme. Il proposait notamment : la généralisation, lorsque cela est nécessaire, du fonctionnement en demi-groupe dans les lycées et les collèges, afin de limiter le nombre d'élèves en classe et le brassage dans les établissements et à la cantine ; la réquisition des locaux, des salles ou autres gymnases appartenant à l'État ou aux collectivités locales, afin de permettre de baisser les effectifs dans les établissements et de limiter les brassages dans les cantines ; le déploiement massif de purificateurs d'air dans les établissements ; la titularisation de tous les enseignants inscrits sur listes supplémentaires, le rappel des professeurs contractuels ayant exercé lors des années précédentes et la mobilisation de toutes les bonnes volontés pour sauver l'institution scolaire ; le recrutement d'assistants d'éducation, d'AESH et d'agents territoriaux ; la garantie d'accès à internet et à un ordinateur pour chaque écolier, collégien et lycéen du pays qui s'en trouve démuné ; la renégociation du plan de relance pour financer le recrutement de personnels comme cela s'est fait en Italie. Hélas, rien de tout cela ou presque n'a été mis en place et on doit constater l'échec de la politique gouvernementale. Les écoles ouvertes sont aujourd'hui les lieux où la covid-19 se propage massivement, mettant ainsi en danger les enfants et leurs parents, les enseignants et les personnels. Cette situation ne peut plus durer et des décisions doivent être prises très rapidement, en concertation avec la communauté éducative et la représentation nationale. C'est pourquoi il lui demande de prendre en urgence les mesures qui s'imposent pour que les écoles puissent rester ouvertes en toute sécurité.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37864

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2871

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)